



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
À S.Exc. M. GIJSBERT NICOLAAS WESTEROUEN VAN MEETEREN,
NOUVEL AMBASSADEUR DES PAYS-BAS***

Vendredi 4 octobre 1996

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est avec plaisir que j'accueille aujourd'hui Votre Excellence, à l'occasion de la présentation des Lettres par lesquelles Sa Majesté la Reine Beatrix L'accrédite auprès du Saint Siège en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume des Pays-Bas.

Je vous remercie vivement, Monsieur l'Ambassadeur, des paroles déférentes que vous venez de m'adresser, manifestant votre satisfaction d'avoir été appelé à cette nouvelle mission. Je vous sais gré du message respectueux que vous me transmettez de la part de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et je vous prie de bien vouloir Lui exprimer en retour mes vœux fervents pour sa personne, pour la famille royale, pour les membres du gouvernement et pour l'ensemble du peuple néerlandais. Je suis particulièrement sensible à l'attention de votre gouvernement pour les positions du Saint-Siège sur des grands problèmes de la planète et à ses engagements spécifiques, qui sont une contribution de l'Église catholique à la vie internationale, afin d'offrir à nos contemporains une situation sociale et un environnement qui puissent favoriser le développement intégral de l'homme et de la croissance harmonieuse de la société.

2. Vous venez de rappeler l'intérêt des Autorités de votre Nation pour les valeurs humaines fondamentales auxquelles sont attachés vos compatriotes. Je m'en réjouis vivement. À juste titre, vous évoquez les trois catégories éthiques primordiales que sont la justice, la charité et les droits de l'homme. Toutes les trois se fondent sur la valeur intrinsèque de la personne humaine, dont la dignité doit être respectée dans toutes les étapes de son existence, de la conception à sa fin naturelle. Cette dignité primordiale est aussi essentielle pour l'avenir de la nation tout entière, qui repose avant tout sur les personnes qui la composent et qui en sont la première et la plus

importante richesse. Le principe de justice est à l'origine de la vie sociale et des droits de l'homme, car il permet la reconnaissance de l'égalité entre les citoyens et la convivialité, au sein d'une société particulière comme entre les nations. On peut donc dire que ce principe est la valeur première du bien commun. Dans la mise en œuvre de ce principe, le législateur a pour fonction essentielle de protéger l'être humain et de lui garantir ses droits fondamentaux. Et, d'un autre côté, chaque citoyen doit sans cesse prendre conscience que tout acte personnel est à mettre en relation avec le bien commun et qu'il est l'expression de l'attention portée à ses frères en humanité.

3. La justice est donc en cela un service de la communauté humaine et une des façons premières de servir l'homme et de promouvoir les personnes. Elle ouvre la voie à la paix et à la sécurité. Je n'oublie pas que votre pays abrite le siège d'une haute instance juridique internationale, qui a actuellement un rôle à jouer dans la consolidation de la paix entre les peuples d'Europe, car le respect des règles de la vie commune, avec l'autorité du droit, est la garantie première de la vie sociale. Aussi, permettez-moi de saluer les efforts accomplis par votre pays pour que se construise une Europe accueillante aux nations qui sortent à peine de la grande épreuve du communisme. Des pays qui élaborent de nouvelles constitutions et qui mettent en place un nouveau système institutionnel ont besoin d'un soutien généreux de la part des États ayant une forte tradition démocratique, pour réaliser les réformes sociales qui s'imposent, pour mettre en place des structures appropriées et pour donner à leurs citoyens l'éducation civique nécessaire à la prise en charge de la *res publica*. C'est la force de l'Europe de pouvoir unir des peuples, dans le respect légitime des souverainetés nationales et des cultures spécifiques, par la coopération dans les multiples domaines de la vie commune, ainsi que par la solidarité et par la charité. En s'engageant résolument dans ce sens, le continent européen ouvrira la voie à une ère nouvelle de paix et de fraternité.

4. Comme vous le soulignez, la charité est aussi une catégorie essentielle pour la vie sociale. Il s'agit de l'attention que chacun est appelé à développer à l'égard de son prochain, une attention faite de compassion et de tendresse, spécialement à l'égard des plus faibles et des plus pauvres de la société, dans son propre pays et dans l'ensemble du monde. Elle reconnaît en tous des frères et des partenaires de la société, unis pour que chacun ait sa part dans la vie nationale, qu'il ne soit pas exclu des réseaux économiques et qu'il puisse bénéficier des richesses nationales. Je me réjouis de la place que les autorités néerlandaises accordent à la lutte contre les situations de pauvreté et au développement, en particulier par leur contribution à l'aide humanitaire. Vous rappelez à bon droit le soutien apporté pour cela par les organisations d'inspiration chrétienne qui, tout en gérant les fonds récoltés, s'attachent à promouvoir les personnes et les institutions locales, selon le principe de subsidiarité et grâce à une pédagogie adaptée.

Les autorités catholiques, quant à elles, ne ménagent pas leurs efforts dans ce domaine. Poursuivant leur tradition caritative, les fidèles s'engagent pour venir en aide à leurs frères, aux Pays-Bas et dans l'ensemble du monde, selon la tradition missionnaire de votre pays que vous

venez d'évoquer. C'est pourquoi, je souhaite que l'Église catholique, qui a conscience de ses responsabilités dans la recherche du bien commun en liaison avec toutes les institutions du Royaume, trouve toujours mieux sa place dans la société néerlandaise et, en particulier, que les moyens de communication sociale aient le souci de contribuer à faire connaître son véritable visage, dans le respect de sa mission et de sa démarche spécifiques en faveur des valeurs humaines et chrétiennes, ainsi que de la famille, cellule de base de la société. Les catholiques ont aussi le souci de poursuivre et de développer toujours davantage leurs relations avec toutes les composantes de la nation; en particulier, ils s'efforcent de promouvoir les relations œcuméniques avec les autres communautés chrétiennes, partageant les mêmes convictions et le même désir de servir l'homme. Ce dialogue est porteur d'espérance, car il témoigne de l'attention et de l'estime mutuelle entre les communautés spirituelles, faisant droit au pluralisme culturel et religieux.

5. Les efforts fournis par votre pays au sein des institutions internationales manifestent l'attachement de votre Gouvernement à la paix, au désarmement, à la résolution pacifique des conflits et à la solidarité entre les hommes et les peuples, dans tout le continent et sur l'ensemble de la planète. Le futur de l'humanité ne peut être pensé que grâce à l'engagement de tous en faveur de la paix et de la justice. Il convient d'entendre sans cesse l'appel lancé par le Pape [Pie XII](#) à la veille de la deuxième guerre mondiale: « Rien n'est perdu avec la paix. Tout peut l'être avec la guerre. Que les hommes recommencent à se comprendre, qu'ils recommencent à traiter! » [Pii XII *Radiophonicum nuntium* « *Une heure particulièrement grave* », die 24 aug. 1939, AAS, 31 (1939) 334]. L'usage de la force doit être évité par tous les moyens, car il entraîne pour les populations désordres graves et prolongés comme on a pu le constater dans les territoires de l'ex-Yougoslavie ou au Moyen-Orient. Elle est toujours le signe d'un échec du dialogue. Dans le [Catéchisme](#) publié en 1992 [*Catholicae Ecclesiae Catechismus*, n. 2243], l'Église catholique rappelait les conditions morales qui pouvaient éventuellement conduire à prendre une décision de résistance à l'oppression d'un pouvoir politique et, donc, au recours au conflit armé. Mais il faut toujours se souvenir que la logique des armes ne peut que favoriser l'escalade de la violence et défigurer l'homme et l'humanité tout entière. La Communauté internationale et chaque pays se doivent de prendre des décisions courageuses sur le plan politique et économique pour que cesse la course aux armements, qui ne résoudra jamais les conflits de manière durable et dans le respect des personnes et des peuples. Ils doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour créer et affermir une solide amitié entre les nations, fondée sur la reconnaissance de l'autre dans sa différence et sur l'interdépendance.

Vous le savez, Monsieur l'Ambassadeur, dans la vie internationale, à travers ses institutions et ses membres, l'Église catholique ne poursuit pas d'autre dessein que de défendre l'homme, sa liberté spirituelle et la bonne entente entre les peuples, pour que les êtres et les communautés humaines puissent s'épanouir et jouir des richesses et des beautés de la création.

6. Au moment où commence votre mission, je vous offre mes vœux les meilleurs et je puis vous assurer que vous trouverez toujours auprès de mes collaborateurs une aide attentive et une

compréhension cordiale.

J'invoque sur vous-même, sur vos proches et sur vos collaborateurs de l'Ambassade, sur la famille royale et sur tous vos compatriotes les Bénédiction divines.

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XIX, 2 p.512-516.*

L'Osservatore Romano 5.10. 1996 p.6.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.42 p.7, 8.

© Copyright 1996 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana